

AAGLOBAL
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 27 Avenue Leon Jouhaux, 92160 ANTONY

852 239 458 RCS NANTERRE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS PRISES PAR
L'ASSOCIE UNIQUE LE 13 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Et le 13 mai,
A 11 heures,

Monsieur Ajitsing CHAVAN,
Demeurant 24 Rue Saint-Sauveur, 91160 Ballainvilliers,

Associé unique et gérant de la société AAGLOBAL.

A pris les décisions suivantes :

- Transfert de siège social,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs à l'effet d'accomplir les formalités légales.

PREMIERE RÉSOLUTION

L'associé unique, décide de transférer le siège social du 27 Avenue Leon Jouhaux, Bal 160, 92160 ANTONY au 35 Rue Maryse Bastié, Bureau D, 91430 IGNY, et ce, à compter de ce jour.

En conséquence, l'associée unique modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

«ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social de la société est fixé au 35 Rue Maryse Bastié, Bureau D, 91430 IGNY ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

En outre, il convient de préciser qu'aucune activité n'est maintenue au lieu de l'ancien siège social

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Ajitsing CHAVAN

